

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 décembre 2020

L'an 2020 et le mercredi 16 décembre à 19 heures 30 minutes, les membres du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur THOMAS Didier, Président

Présents : THOMAS Didier Président, BELTOISE Antony Vice-Président, JOLIN Lionel, LAROYE Aurélie, DIVIEN Jérémy, GOUSSARD Pascal

Absent excusé : BALLOT Joël

Secrétaire :
LAROYE Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 7
- Présents : 6
- Pouvoir : 0

Date de la convocation 11/12/2020

Date d'affichage : 11/12/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
et publication ou notification le 21/12/2020

SOMMAIRE

Objet des délibérations

- **Déplacement exceptionnel du lieu de réunion**
- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau Potable 2019**
- **Analyse de la capacité d'investissement du Syndicat**

Compte rendu du Conseil du Syndicat du 25 novembre 2020 :

Monsieur le Président donne lecture du Compte rendu de la séance du 25 novembre 2020, reçu par l'ensemble des conseillers.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

SIAEP2020-24 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil du Syndicat à titre exceptionnel.

Monsieur le Président déclare qu'il convient de fixer à titre exceptionnel le lieu de réunion du Conseil Syndical en salle polyvalente de Charmont-en-Beauce, contiguë au lieu de réunion habituel, située au 2 rue de la Mairie ;

Il précise que cette salle est adaptée aux dispositions particulières qui doivent être suivies dans la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Syndical, décide de fixer le lieu de la réunion du Conseil du Syndicat des eaux SIAEP Charmont-Léouville en salle polyvalente, située 2 rue de la Mairie, 45480 Charmont-en-Beauce.

A l'unanimité (pour : 6, contre : 0, abstentions : 0)

La séance du Conseil s'ouvre Salle Polyvalente, 2 Rue de la Mairie, Charmont-en-Beauce.

SIAEP2020-25 : Rapport sur la qualité et le service de l'eau 2019

Monsieur le président présente le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) qui est un document rédigé tous les ans par chaque service public d'eau et d'assainissement pour rendre compte à leurs usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce document est disponible sur le site internet :

[Services eaufrance](http://www.services.eaufrance.fr)
www.services.eaufrance.fr

En application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ce rapport doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers que Monsieur le Président détaille :

1. Caractérisation technique du service
 - 1.1. Présentation du territoire desservi
 - 1.2. Mode de gestion du service
 - 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)
 - 1.4. Nombre d'abonnés
 - 1.5. Eaux brutes
 - 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau
 - 1.5.2. Achats d'eaux brutes
 - 1.6. Eaux traitées
 - 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019
 - 1.6.2. Production
 - 1.6.3. Achats d'eaux traitées
 - 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice
 - 1.6.5. Autres volumes
 - 1.6.6. Volume consommé autorisé
 - 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
2. Tarification de l'eau et recettes du service
 - 2.1. Modalités de tarification
 - 2.2. Facture d'eau type établie à 120m3
 - 2.3. Recettes
3. Indicateurs de performance
 - 3.1. Qualité de l'eau
 - 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
 - 3.3. Indicateurs de performance du réseau
 - 3.3.1. Rendement du réseau de distribution
 - 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés
 - 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau
 - 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau
 - 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées
 - 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements
 - 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité
 - 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
 - 3.9. Taux de réclamations
4. Financement des investissements
 - 4.1. Branchements en plomb
 - 4.2. Montants financiers
 - 4.3. État de la dette du service
 - 4.4. Amortissements
 - 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service
 - 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
 - 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité
 - 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)
6. Tableau récapitulatif des indicateurs

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Syndical adopte le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIAEP CHARMONT-LEOUVILLE.

A l'unanimité (pour : 6, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses :

Présentation de la capacité d'investissement du SIAEP :

Monsieur le Président présente la capacité d'investissement du syndicat qui a fait l'objet d'une réunion auprès du comptable public le 15 décembre.

Des éléments de réflexion ressortent de cet entretien, notamment :

Pour ce qui concerne les travaux d'extension et d'élargissement de réseau pour 150 000€ HT.

Une subvention DETR de 45 000€ est obtenue une autre du département est validée pour un montant de 28 000€, reste donc, à financer la somme de 77 000€.

Pour le forage, implique un besoin de financement de 15 000€.

Le renouvellement annuel des compteurs coûte 6 000€.

Sur l'emprunt actuel de 100 000€, contracté en 2016, il reste un peu plus de 60 000€ de capital à rembourser.

Le remboursement de l'échéance annuelle est de 10 418,85€ (capital et intérêts compris).

La renégociation de l'emprunt en court intégrant un remboursement sur une période plus étalés entraîne une étude qui sera présentée lors d'une prochaine séance du syndicat.

Schéma directeur de l'eau :

Monsieur le Président déclare que le dossier technique présenté par l'organisme prestataire de la Communauté de Communes de la Plaine Nord Loiret, ALTEREO, sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil.

Terrains Saint-Jacques :

Un rendez-vous sera fixé auprès du Centre Instructeur pour connaître des facultés de prise en charge des aménagements de réseaux en conformité avec le Code de l'Urbanisme.

Demande de mise en conformité suite à travaux RD 22 :

Un courrier sera adressé à l'entreprise concernée pour la mise en conformité des travaux effectués sur la bouche à clé face au cimetière du Bourg de Charmont, Départementale 22.

Poste d'agent Technique :

Les entretiens ont eu lieu en Mairie pour l'étude des candidatures sur le poste d'agent technique.

La séance est levée à 20h45

A Charmont-en-Beauce,

le 08/01/2021

Le Président,
THOMAS Didier

